



Formation sur 2 jours

(14 h)

animée par

Jean-Jacques CHARPENTIER

*Consultant spécialiste
des marchés publics*

Le cadre réglementaire des marchés publics applicable aux opérateurs du logement social

OPH, HLM, OPHLM, OPAC, ESH, EPIC local...

Le cadre réglementaire des marchés publics applicable aux opérateurs du logement social

Madame, Monsieur,

Depuis la Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement et de l'aménagement numérique et son intégration dans le code de la commande publique, le régime juridique des offices publics de l'habitat a subi de nombreuses modifications :

- Alignement du régime juridique des CAO des Offices Publics de l'Habitat sur celui des organismes privés d'HLM
- Suppression du concours pour choisir le maître d'œuvre
- De ce fait, le titre 2 de la loi MOP inséré dans la partie 2 du livre IV de la commande publique ne leur est plus applicable
- Possibilité de recourir à la conception-réalisation sans condition pour les logements locatifs aidés par l'Etat
- Réalisation pour le compte de leur collectivité de rattachement d'un projet urbain
- Et enfin plusieurs modifications en matière d'exécution des marchés

Afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions nous vous proposons cette formation de deux journées qui vous permettra de revenir sur le cadre général des marchés publics et d'intégrer les spécificités pour vous, opérateur du logement social.

Lisez attentivement le programme et pour réserver votre place, retournez-nous dès aujourd'hui votre bulletin d'inscription.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Hot line

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone

Consultez les dates de cette formation sur notre site en [CLIQUANT ICI](#).

À qui s'adresse cette formation ?

- Opérateurs de logement social : OPH, HLM, OPHLM, OPAC, ESH, EPIC local...
- Rédacteur des marchés, personnel administratif ou tout intervenant dans la préparation, la passation ou l'exécution des marchés publics

Prérequis

Connaissances de base dans les marchés publics

Objectifs

- Comprendre et mettre en œuvre les dernières évolutions législatives et réglementaires dans le domaine social et de l'habitat
- Sécuriser le choix des opérateurs économiques
- Prendre en compte les performances en matière environnementales en intégrant les spécifications techniques dans les marchés
- Choisir les bonnes procédures et optimiser les paiements

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable

- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation /satisfaction

Programme du 1^{er} jour

8h45 **Accueil et collation**

9h00 Introduction

- La qualification d'EPIC local et autres dispositions générales
- Les notions de pouvoir adjudicateur et autres acheteurs

9h15 Les différents acteurs

- Le rôle et les attributions du conseil d'administration, du bureau
- Le rôle du directeur général

9h30 L'introduction des données à caractère personnel dans les contrats de la commande publique

- Mesures techniques et organisationnelles pour être conforme RGPD

9h45 Les nouvelles obligations imposées par le code de l'environnement dans les projets de construction à partir de 2020

- Projet de construction ou de rénovation de bâtiments : nouvelles exigences
- Prise en compte de la responsabilité environnementale
- Les labels environnementaux, la fiche de déclaration environnementale et sanitaire, la certification Acermi
- Les autres textes réglementaires

10h15 La préparation d'un marché

- Le contenu du règlement de la consultation

10h45 **Pause café**

11h00

- Les principales pièces contractuelles d'un marché
- Les seuils applicables au 1^{er} janvier 2018 : application pour les OPH
- Dématérialisation et open data

11h30 Les différentes formes contractuelles

- Les accords-cadres à bons de commande
- Les accords-cadres monoattributaires et multiattributaires
- Les marchés à tranches fermes et optionnelles

12h00 Les procédures de passation

- La procédure adaptée : MAPA ouvert, MAPA restreint
- Les procédures formalisées : l'appel d'offres

12h30 **Déjeuner**

14h00 Les procédures de passation (suite)

- La procédure avec négociation et le dialogue compétitif
- Remise de tableaux retraçant les différentes étapes en dialogue compétitif

14h15 Les contrats globaux

- La conception – réalisation
- Les marchés publics globaux de performance, les économies d'énergie

14h30 Le concours de maîtrise d'œuvre au-dessus des seuils européens

14h45 Les impacts de l'article R-433-6 du code de la construction et de l'habitation sur la commission d'appel d'offres

CAS PRATIQUE : Rédaction du règlement intérieur d'une CAO

15h30 **Pause rafraîchissements**

15h45 L'introduction de clauses sociales dans le CCAP

16h00 Les critères de sélection des candidatures et des offres

- Capacités professionnelles, financières et techniques
- Analyse des principaux critères et sous-critères
- Faut-il publier sa méthode de notation ?

16h30 L'abandon de procédure

- Les motifs d'abandon
- La déclaration sans suite pour motif d'intérêt général
- La mise en application de l'article R. 2185-1 du code de la commande publique

17h00 **Fin de la première journée**

Programme du 2^e jour

8h45 **Accueil et collation**

9h00 Attribution du marché

- L'information des candidats et des soumissionnaires non retenus
- Rapport de présentation pour les marchés passés en procédure formalisée

9h30 Les différents contrôles auxquels sont exposés les OPH

- Le contrôle de légalité
- Le contrôle des actes budgétaires par les chambres régionales des comptes
- Les contrôles de l'ANCOLS

10h00 L'exécution des marchés des OPH

- L'application des CCAG
- La réglementation relative aux avances, acomptes et régime des paiements applicable aux OPH

10h45 **Pause café**

11h00 Les nouvelles modalités en matière de sous-traitance et cotraitance

- La sous-traitance
 - Formes et modalités de traitement
- La cotraitance
 - Forme juridique
 - Exigences de l'acheteur public

12h00 Les modifications contractuelles

- Les six cas de recours
- La clause de réexamen
- L'avis de modification

CAS PRATIQUE : Rédaction d'une clause de réexamen

12h30 **Déjeuner**

14h00 La réception et le décompte général

- Délais et enchaînement des différentes étapes
- Les opérations préalables à la réception
- La notification de la décision de la réception
- Le projet de décompte final
- Le rôle du maître d'œuvre
- Le rôle du maître de l'ouvrage

CAS PRATIQUE : Les informations à insérer dans la rédaction d'un décompte général

15h30 **Pause rafraîchissements**

15h45 Jurisprudences sur les offices publics de l'habitat

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs fixés

17h00 **Fin de la formation**

Votre formateur

Jean-Jacques CHARPENTIER

- Formateur consultant marchés publics depuis plus de 30 ans, anciennement Chef du bureau des marchés au Conseil Régional d'Aquitaine, puis Responsable de la commande publique au Conseil Général de la Gironde

Le cadre réglementaire des marchés publics applicable aux opérateurs du logement social

POUR VOUS INSCRIRE

- envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr
- adressez ce formulaire complété à :

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS



Établissement/organisme

Adresse

CP Ville

Tél Email

N° SIRET

Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) :

Tél Email

Nom du signataire de la convention de formation :

Formation choisie :

Nom de la formation ou du parcours Code :

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCA** : oui non

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Date :

Cachet et signature :

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- appel téléphonique
- notre newsletter
- un emailing
- bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : 1890,00 €

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, le déjeuner.

Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60.

Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Païement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer.

En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation.

Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant.

CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...).

La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme.

Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité



Organisme certifié AFAQ - AFNOR « Conformité en formation professionnelle », certificat reconnu par le CNEFOP.

La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations 97-99 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS - Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr

Site web www.cfc.fr

MARCHÉS PUBLICS

Réglementation et actualité